

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

**Le président de l'Université Marie et Louis Pasteur,**

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 16/12/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 3, en Economie et gestion, de la composante IUT Besançon-Vesoul est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BARTHES	MAGALI	MCF	62
M.	CASSAGNE	CEDRIC	CERTIFIE	H4100
M.	DISS	MOSTAPHA	PR	5
Mme	FERRARI	ANNE-LAURENCE	AGREGE	H8010
Mme	GASNER-BOUQUET	MARIE-HELENE	MCF	6

Mme	HERNANDEZ	ANNE-SOPHIE	CERTIFIE	H1100
M.	OYTANA	YVES	MCF	5
M.	SOMMER	JEAN-LUC	AGREGE	H1414

**Article 3 :** Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 08/04/2026

Le président de l'université,



Université Marie et Louis Pasteur  
 1 rue Claude Goudimel  
 25030 Besançon cedex  
 Tél. : 03 81 66 66 66 – www.umlp.fr